

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE MEMBRES Composant le Conseil : 35 En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 6 Pour : 34 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
--

OBJET : Exercice 2024 : ouverture anticipée des crédits d'investissement

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme GALANTE-GUILLEMINOT	pouvoir à	Mme REIGADA
LE ROUZES	pouvoir à	Mme BEKIARI
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
M. BERTHIER	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
Mme KEFIFA	pouvoir à	M. RENAUX
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme LE FUR

Absente : Mme GOUJA Sonia.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2023,

Vu les décisions modificatives 2023,

Considérant que le budget primitif 2024 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante au début du mois d'avril 2024,

Considérant que dans l'attente du budget 2024, le maire a la faculté, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de mandater des dépenses d'investissement nouvelles, dans la limite, fixée par l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'ouverture des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2024, dans la limite rappelée ci-dessus et conformément aux tableaux ci-dessous :

Imp. M14	Imp. M57	Libellé compte	BP 2023	DM 2023	TOTAL 2023	ANTICIPE 2024
10226	10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0	120 000	120 000	30 000
Total chapitre 10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	120 000	120 000	30 000
2031	2031	FRAIS D'ETUDES	110 000	-65 000	45 000	11 250
2033	2033	FRAIS D'INSERTION	23 000	0	23 000	5 750
2051	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	170 535	25 000	195 535	48 884
Total chapitre 20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303 535	-40 000	263 535	65 884
2111	2111	TERRAINS NUS	120 000	-70 000	50 000	12 500
2116	2116	CIMETIERES	150 000	29 239	179 239	44 810
2121	2121	PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES	57 500	-25 000	32 500	8 125
2128	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERR	948 000	175 406	1 123 406	280 852
21311	21311	HOTEL DE VILLE	285 000	-4 282	280 718	70 179
21312	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	790 000	-288 129	501 871	125 468
21316	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	40 000	-29 000	11 000	2 750
2135	21352	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES C	988 650	-12 872	973 778	243 444
2152	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	140 000	-62 200	77 800	19 450
21532	21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	20 000	-20 000	0	0
21578	215738	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1 500	0	1 500	375
2158	2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	10 000	-3 222	6 778	1 695
2161	21611	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	7 000	0	7 000	1 750
2182	21828	MATERIEL DE TRANSPORT	50 000	0	50 000	12 500
2183	21838	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	152 100	0	152 100	38 025
2184	21848	MOBILIER	72 400	669	73 069	18 267
2188	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	253 050	3 391	256 441	64 110
Total chapitre 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 083 200	-306 000	3 777 200	944 300
261	261	TITRES DE PARTICIPATION	0	675 000	675 000	168 750
Total chapitre 26		PARTICIPATIONS	0	675 000	675 000	168 750
275	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	5 000	0	5 000	1 250
Total chapitre 27		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000	0	5 000	1 250
4541	45411	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE	432 000	0	432 000	108 000
Total chapitre 45		COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	432 000	0	432 000	108 000

Total des ouvertures de crédits	1 318 184
--	------------------

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours

DEL231207_7

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_7-DE

contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

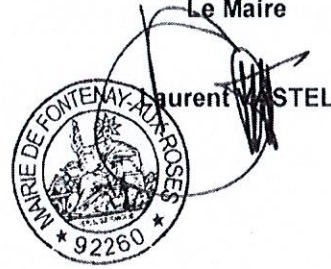
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

Le secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 19 DEC. 2023
Publication/Affichage le : 20 DEC. 2023

Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services



K. Fabre